



## Fonds RESCIF de soutien à la mobilité des chercheur.se.s et des enseignant.e.s du Sud dans les institutions du RESCIF

### 1. OBJETIFS DE CE FONDS

Le réseau RESCIF a de nombreuses activités tant dans le domaine de la recherche que de la formation. Ses principales activités sont celles des laboratoires conjoints, ainsi que les stages organisés par l'association étudiante EtuRESCIF, sans oublier les projets bi- ou multilatéraux, l'organisation d'écoles thématiques et l'organisation d'un séminaire scientifique annuel.

Partant du principe :

- que la multiplication des rencontres entre les membres du réseau (étudiant.e.s, enseignant.e.s, chercheur.se.s, ...) ne peut que favoriser et enrichir les collaborations tant au niveau de la recherche que de l'enseignement au sein du réseau, et
- qu'une mobilité physique est primordiale pour bâtir des collaborations fructueuses et durables dans les différents champs d'actions du réseau RESCIF,
- ce fonds de soutien à la mobilité des chercheur.se.s et des enseignant.e.s est destiné uniquement aux chercheur.se.s et aux enseignant.e.s des établissements du Sud membres du RESCIF pour une mobilité intra-RESCIF, dans un établissement du Sud ou d'un établissement du Sud vers un établissement du Nord.

Plus précisément, ce fonds vise à aider :

- les chercheur.se.s et les enseignant.e.s du Sud à participer aux réunions/séminaires scientifiques du réseau (Nord ou Sud) ;
- les chercheur.se.s et les enseignant.e.s du Sud à réaliser des activités de recherche dans le cadre d'un séjour scientifique dans un établissement du réseau (Nord ou Sud) ;
- les chercheur.se.s et les enseignant.e.s du Sud à dispenser des cours dans un autre établissement membre du réseau (Nord ou Sud) ;
- les chercheur.se.s et les enseignant.e.s du Sud à participer à une formation dans un autre établissement membre du réseau (Nord ou Sud).



## 2. LES ACTIVITES ELIGIBLES

### **Participation aux réunions/séminaires scientifiques du réseau**

Cette action vise à promouvoir la participation (physique) des chercheur.se.s et des enseignant.e.s des établissements du Sud membres du réseau RESCIF au séminaire scientifique que le réseau RESCIF organise annuellement.

### **Mission de recherche dans le cadre d'un séjour scientifique**

Cette action vise à promouvoir la recherche collaborative multi-établissement au sein du réseau RESCIF, en soutenant les séjours scientifiques des chercheur.se.s et des enseignant.e.s des établissements du Sud membres du réseau RESCIF.

La candidature doit détailler le programme de recherche élaboré entre l'entité d'attache et l'entité d'accueil (toutes les deux membres du RESCIF). Ce programme doit inclure, au minimum :

- les objectifs et la valeur ajoutée de la mobilité,
- le contenu du programme de recherche,
- les résultats attendus et leur impact.

### **Mission d'enseignement**

Cette action vise à promouvoir les séjours d'enseignement pour les chercheur.se.s et les enseignant.e.s issus des établissements du Sud membres du réseau RESCIF dans un autre établissement membre du RESCIF (Sud ou Nord).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- permettre aux étudiants d'un établissement membre de bénéficier des connaissances et de l'expertise **d'autres établissements du réseau**,
- encourager les membres du réseau à élargir et à **enrichir l'éventail des cours offerts**,
- fournir aux chercheur.se.s et aux enseignant.e.s des possibilités de **développement personnel et professionnel**,
- **créer des liens** entre les établissements membres du réseau.

La candidature doit détailler le programme d'enseignement élaboré entre l'entité d'attache et l'entité d'accueil (toutes les deux membres du RESCIF). Ce programme doit inclure, au minimum :

#### **Secrétariat général RESCIF**

Email : secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr

Site internet : <http://rescif.org>



- les objectifs et la valeur ajoutée de la mobilité,
- le contenu du programme d'enseignement,
- les résultats attendus et leur impact.

## Missions de formation

Cette action vise à encourager le développement professionnel des chercheur.se.s et des enseignant.e.s des établissements du Sud membres du RESCIF sous la forme d'activités de formation dans un autre établissement du réseau (Sud ou Nord). Le séjour peut prendre différentes formes : courte période de détachement, visite d'observation en situation de travail, visite d'études, participation à un atelier, etc.

Les objectifs sont les suivants :

- permettre aux chercheur.se.s et aux enseignant.e.s des établissements du Sud membres du RESCIF d'acquérir des connaissances ou des savoirs-faire à partir d'expériences et de bonnes pratiques dans une autre institution, ainsi que des compétences pratiques pouvant leur servir dans leur travail actuel et dans leur développement professionnel ;
- aider au développement et au renforcement de la coopération entre les établissements membres du réseau RESCIF.

## 3. CRITERES DE RECEVABILITE

Pour être recevable, toute demande devra :

- être introduite via le formulaire de candidature dûment complété ;
- être portée par un chercheur.se.s ou un enseignant.e.s d'un établissement du Sud du RESCIF ;
- répondre à une des quatre activités éligibles listées dans la section 2 de ce document ;
- proposer un budget qui respecte les normes de gestion des ressources universitaires ainsi que le règlement spécifique du fonds. L'aide financière apportée par ce fonds à un projet de mobilité ne peut dépasser 2500 euros, en sachant que l'aide standard est de 1500 euros ;



- être accompagné de l'avis favorable motivé du/de la délégué.e de l'établissement de rattachement.

La participation des délégués des institutions membres du RESCIF aux réunions des délégués n'est pas une activité éligible pour ce fonds (étant donné que cette activité fait partie des engagements institutionnels de chaque membre du réseau).

## 4. CRITERES DE SELECTION

Deux appels sont lancés chaque année civile. Pour chaque appel, une sélection est opérée par le *Comité Scientifique du réseau RESCIF*. Le comité scientifique du réseau est l'organe en charge de l'évaluation des projets.

Il tient compte :

- du nombre de demandes reçues,
- du budget total annuel disponible,
- des objectifs du réseau RESCIF, et
- de la qualité de chaque projet (incluant les retombés pour le réseau RESCIF).

C'est ce comité qui décide du montant alloué à chaque projet accepté en se basant sur la qualité du projet, son contexte et son budget.

Sans en faire une contrainte rigide, le comité scientifique cherchera une certaine parité dans la répartition du budget entre les différentes institutions du réseau.

## 5. BUDGET

Ce fonds, qui a un budget limité, participera aux frais de mobilité avec un montant standard s'élevant à **1500 euros**. Le soutien alloué peut atteindre un **maximum de 2500 euros** si cela est justifié par la qualité du projet, son contexte et son budget.

Dans tous les cas, comme mentionné plus haut, c'est le comité scientifique du réseau qui décide de l'acceptation/du refus d'un projet, ainsi que du montant alloué à un projet accepté en prenant en compte différents paramètres :

- nombre de demandes reçues,
- budget total annuel disponible,
- objectifs du réseau RESCIF,



- qualité de chaque projet (incluant les retombés pour le réseau RESCIF),
- contexte du projet, et
- budget du projet.

Le soutien à la mobilité sera versé en amont, sous réserve de la transmission d'un justificatif de voyage et des documentations mentionnés à la section 7.

## 6. PROCEDURE ET CALENDRIER DE L'APPEL POUR CE FONDS

### Lancement de l'appel

Un appel à projets est lancé par le Secrétariat General (SG) du RESCIF une fois par année civile.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat Général du RESCIF ([secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr](mailto:secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr)) avant le dépôt de leur candidature si besoin de clarification concernant ce fonds et les critères d'éligibilité.

### Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire dûment rempli ;
- L'avis favorable motivé du/ de la délégué.e de l'établissement de rattachement.

Le dossier doit être transmis par mail, en **un seul fichier PDF**, via la boîte mail du Secrétariat Général du RESCIF ([secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr](mailto:secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr)) avant le **15 mars 2026**.

### Sélection des projets

L'évaluation des projets de mobilité soumis et la sélection des projets de mobilité acceptés se fera entre le 16 mars et 15 avril 2026.

Les notifications d'acceptation / de refus seront communiquées directement aux candidat.e.s par le Secrétariat Général du RESCIF via email.



## 7. ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

### Remise du rapport d'activités

Toute personne bénéficiaire de ce soutien s'engage à transmettre un rapport synthétisant les activités réalisées pendant la mobilité.

Ce rapport doit contenir à minima :

- une description des activités réalisées,
- une description des retombées de la mobilité réalisée pour la personne bénéficiaire, son établissement d'attache, l'établissement d'accueil et le réseau RESCIF.

Il est très fortement recommandé d'inclure dans ce rapport les perspectives de collaboration suscitées par la mobilité réalisée. Ce rapport doit être transmis au Secrétariat Général du RESCIF ([secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr](mailto:secretariat-general.rescif@grenoble-inp.fr)) au plus tard un mois après la fin de la mobilité.

### Valorisation des activités et communication

En plus du rapport d'activités, la personne bénéficiaire de ce soutien est fortement encouragée à fournir des pièces (photos, vidéos, articles, ...) ou autres documents permettant de valoriser la mobilité réalisée, notamment à travers une communication sur le site web ou les réseaux sociaux du RESCIF.

### Obligation de mention du soutien du RESCIF

Par ailleurs, toute personne bénéficiaire de ce soutien s'engage à mentionner et remercier explicitement le réseau RESCIF dans toutes les présentations, tous les cours, tous les articles scientifiques et tous les supports de cours ayant bénéficié du soutien du RESCIF.